

**Arrêté n° AG-47-2026 portant désignation du
Président du Comité Social Territorial**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L254-2 relatif à la Présidence du Comité Social Territorial,
Vu l'avis du Conseil d'Administration du 28 avril 2026 relatif aux représentants du collège des employeurs au sein du Comité Social Territorial,
Vu l'arrêté n° AG-14-2026 portant formation du Comité Social Territorial,
Considérant qu'il convient de définir le représentant du collège employeur en charge de la Présidence du Comité Social Territorial,

ARRÊTE

Article 1 : DESIGNNE Monsieur Jacques PALLAS en qualité de Président du Comité Social Territorial.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Fait à CHÂTEAURoux, le 30 juin 2026

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE
L'INDRE



Xavier ELBAZ